



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 28 Avril 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 20 Avril 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 31

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Office de Tourisme - Modification Exceptionnelle des Tarifs d'Appontement pour les bateaux-hôtels**

**Présents : 22**

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

**Présents en téléconférence : 9**

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 2**

COURSEAUX Michael (Saint-André-de-Cubzac) à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michael.



**Absents excusés : 2**

MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

**Absents : 2**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan).

**Secrétaires de séance : LAVAUD Véronique**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-1, R2221-1 et R2221-72 et suivants,

**Vu** le Code du tourisme et notamment ses articles L211-1 à L211-6,

**Vu** la délibération n°2018-15 en date du 28 février 2018 instituant des tarifs d'apponement pour les deux embarcadères situés à Bourg et propriété de Bourg Cubzaguais Tourisme,

**Considérant** le besoin exprimé par les bateliers, utilisateurs des embarcadères de Bourg Cubzaguais Tourisme,

**Considérant** les conséquences économiques de la crise sanitaire COVID-19 sur les entreprises locales et notamment celles liées au tourisme,

**Considérant** que les autres gestionnaires d'embarcadères présents sur le bassin Garonne-Dordogne vont procéder également à des réductions tarifaires à l'attention des compagnies de croisières fluviales

**Considérant** qu'une des missions de Bourg Cubzaguais Tourisme est de contribuer au développement touristique local et au soutien des socio-professionnels,

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 17 mars 2021,

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'appliquer un tarif au prorata de l'utilisation réelle pour les paquebots fluviaux, utilisateurs de l'embarcadère Aliénor d'Aquitaine :**
  - Forfait annuel (*correspondant à 9 mois d'activité*) : 20 000€ HT/compagnie ramené au nombre de mois d'utilisation ./9

Total dû : 2 222.22€ HT par compagnie et par mois d'occupation



**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- D'approuver la modification exceptionnelle de tarifs pour l'année 2021 proposée ci-dessus, soit la proratisation pour les mois occupés par les paquebots fluviaux, à savoir 2 222.22€HT par mois d'occupation, en lieu et place d'un forfait annuel.
- De charger Madame la Présidente de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,  
Le 29 Avril 2021.

La Présidente  
Valérie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301223-20210429-2021\_54-DE

